

République française

Département de Seine-et-Marne

## COMMUNE DE JAIGNES

Séance du 12 novembre 2024

Membres en exercice : 8

Date de la convocation: 05/11/2024

Présents : 8

*L'an deux mille vingt-quatre et le douze novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Achille HOURDÉ*

Votants: 8

**Présents :** Achille HOURDÉ, Jean-Pierre BLÉTARD, Gérard CHÂTEL, Eloi BOUILLARD, Maxime DE AMORIN, Maria DECAUCHY, Nathalie LE COHU, Marie-Claire ROQUES

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Maxime DE AMORIN

### Objet: DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AIDE AUX TRAVAUX CONCERNANT LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC-PROGRAMME 2025 DE RENOVATION DES ARMOIRES ELECTRIQUES - DE\_2024\_027\_BIS

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM ;

Considérant que la commune de Jaignes est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) ;

Considérant la nécessité de mise aux nouvelles normes de nos armoires pilotant l'éclairage public sur la commune et le hameau de Torchamps ;

Considérant que le montant des travaux des armoires est estimé d'après l'Avant Projet Sommaire (APS) à 3000,00 € HT par armoire avec une subvention maximale de 50 % ;

Considérant l'APS réalisé par le SDESM à la demande du conseil de projet de modernisation d'éclairage public pour le hameau de Torchamps et la rue de Verdun ;

Considérant la liste de remplacement des luminaires visée par cet APS ;

Considérant que le montant des travaux est estimé, d'après l'APS, à 28 825,00 € HT soit 32 190,00 € TTC avec une subvention maximale de 8 048,00 € HT ;

Considérant le recours judiciaire en cours organisé pour bloquer des ressources de la commune ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve le programme de travaux et les modalités financières de l'avant projet sommaire (PAS)

Transfert au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés

Demande au SDESM de lancer les études et les travaux concernant les armoires et le réseau d'éclairage public dans les limites qui seront précisées lors de la première réunion et ne dépassant en aucun cas les capacités financières disponibles qui seront mises au budget.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux

AGEDI  
Dépôt SOUS PREFECTURE DE MEAUX  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 16/11/2024  
077-217702356-20241112-DE\_2024\_027\_BIS-DE

Autorise M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

Autorise le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

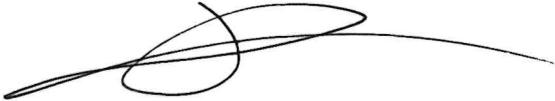
Et ont signés au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

A Jaignes, le 12 novembre 2024

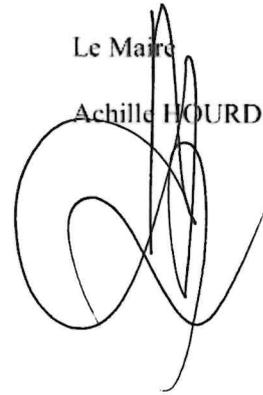
Le secrétaire de séance

Maxime DE AMORIN



Le Maire

Achille HOURDE



AGEDI

Dépôt SOUS PREFECTURE DE MEAUX

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 16/11/2024

077-217702356-20241112-DE\_2024\_027\_BIS-DE